

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 10 JUIN 2020 - 19H00**

- ❖ *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mardi 26 mai 2020. Adopté à l'unanimité*
- ❖ *Approbation de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité*
- ❖ *Désignation du secrétaire de séance : Aurore STELLA*

1. Commissions municipales

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire présente les commissions municipales qui seront constituées lors du mandat 2020-2026 et fait part des propositions pour leur composition.

Commission Urbanisme-Finances-Agriculture : Frédéric MASSIP (animateur) - Philippe STROPPIANA - Sandrine CASTINEIRA - Jean-Philippe FURNARI - Grégory FREDIN - Océane CHRISTMANN - Hervé GAYET

Commission Travaux-Voirie-Services techniques-Bâtiments communaux-Sécurité-Sûreté-gestion des eaux et énergies : Philippe STROPPIANA (animateur)-Jacques REYNAUD-Jean-Philippe FURNARI-Solène LAMARCHE-Jean-François DUBOIS-Richard GIUFFRIDA

Commission Affaires scolaires-Jeunesse-Sport : Aurore STELLA (animatrice)-Michel REY-Maïté BERTRAND-Christine PERROT-Solène LAMARCHE-Grégory FREDIN (Sylvana MACAIGNE fait part de son refus d'intégration à cette commission)

Commission Affaires sociales-Associations-Fêtes-Animations-Protocole-Défense : Michel REY (animateur)-Philippe STROPPIANA-Jacques REYNAUD-Maïté BERTRAND-Christine PERROT-Sylvana MACAIGNE (Annie PATRAS demande à intégrer cette commission)

Commission Coustellet-Réseau économique-Relations commerçants & artisans-Culture-Patrimoine-Tourisme : Sandrine CASTINEIRA (animatrice)-Annie PATRAS-Jean-Louis BOQUIS-Maïté BERTRAND-Jean-Philippe FURNARI-Océane CHRISTMANN-Hervé GAYET

Commission Environnement rural & urbain-Parc du Luberon-Gestion forêt et espaces naturels : Jean-François DUBOIS (animateur)-Aurore STELLA-Jean-Louis BOQUIS-Océane CHRISTMANN-Christine PERROT-Jean-Philippe FURNARI-Martine CAMOIN

Adopté l'unanimité

2. Délégués au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au conseil d'administration de ce syndicat.

Sont élus : Délégué titulaire : Jean-François DUBOIS

Déléguée suppléante : Martine CAMOIN

Vote au scrutin secret : 18 votants - 18 voix pour

3. Délégués au Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au conseil d'administration de ce syndicat.

Sont élus : Délégué titulaire : Philippe STROPPIANA

Délégué suppléant : Richard GIUFFRIDA

Vote au scrutin secret : 18 votants – 18 voix pour

4. Délégués au Syndicat mixte forestier

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au conseil d'administration de ce syndicat.

Sont élus : Délégué titulaire : Jean-François DUBOIS

Délégué suppléant : Jean-Louis BOQUIS

Vote au scrutin secret : 18 votants – 18 voix pour

5. Correspondants au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le CNAS est un organisme auquel adhère la Commune afin que les agents communaux puissent bénéficier de diverses prestations : aides, réductions diverses, prêts, tickets CESU, chèques-vacances...etc. Conformément aux statuts du CNAS, le Maire propose l'élection d'un correspondant élu (Michel REY) et d'un correspondant agent (Nathalie GROS) qui auront la mission de diffuser les informations « CNAS » aux agents de la Commune et appelés à participer aux réunions départementales du Comité (voir tableau syndicats)

Adopté à l'unanimité

6. Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Conformément au Code de l'Action Sociale il est nécessaire de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS. Pour la strate démographique de la Commune, le conseil d'administration du CCAS devra se composer du Maire, Président de droit, et de 10 membres (5 élus & 5 nommés par le Maire). Le Maire demande au conseil municipal de valider cette répartition.

Adopté à l'unanimité

7. Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maubec se compose de 10 membres et du Maire, président de droit. 5 membres sont à élire par le conseil municipal. Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale. Les 5 autres personnes (membres bénévoles) sont désignées par arrêté du Maire. (4 d'entre elles devront représenter les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, les associations familiales, les associations de personnes âgées et les associations de personnes handicapées.

Sont élus :

- Michel REY
- Jacques REYNAUD
- Maïté BERTRAND
- Christine PERROT
- Sylvana MACAIGNE

Vote au scrutin secret : 17 voix pour - 1 bulletin blanc

8. Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Il s'agit également d'une délibération à prendre en début de mandature. Le Code Général des Collectivités Territoriales permet ainsi au conseil municipal de déléguer certains de

ces pouvoirs pour plus d'efficacité dans la gestion des affaires communales en évitant de réunir le conseil municipal pour certaines décisions. Le CGCT a établi une liste de décisions pouvant être déléguées par le Conseil Municipal. Chaque décision prise par le Maire en vertu de la présente délibération sera rapportée à la séance du conseil municipal qui suit.

Adopté par 14 voix pour et 4 contre

9. Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes (2020-2026)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Comme il convient de la faire en début de mandat, le Maire propose conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjointes, selon le barème des communes de la strate démographique comprise entre 1000 et 3499 habitants.

Adopté par 14 voix pour et 4 contre

10. Indemnités de déplacement et Frais de mission

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Il est également nécessaire en début de mandat de fixer les modalités de remboursement des élus et des agents communaux lors de leurs déplacements. Le Maire propose lors d'utilisation du véhicule personnel pour des missions extérieures (formations, réunions...) le régime des indemnités kilométriques, le remboursement au réel pour les autres frais éventuels (train, autoroute, parking...) et le remboursement au réel plafonné, pour les frais de repas et d'hébergement. Un ordre de mission permanent sera établi pour le Maire, les adjointes et le Directeur Général des Services. Les conseillers et agents municipaux devront se faire établir un ordre de mission spécifique en cas de mission extérieure à la Commune.

Adopté par 14 pour, 3 contre et 1 abstention

11. Indemnité de fonction des Adjointes (Mai 2020)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le traitement de la paye et des indemnités des élus s'effectuant en début de mois, la date de l'élection du Maire et des adjointes de la nouvelle municipalité étant inconnue à cette date, les adjointes de la municipalité 2014-2020 ont perçu l'intégralité de leur indemnité du mois de mai. L'interruption de leur mandat, pour 4 d'entre eux, étant intervenue le 26 mai, et en accord avec le trésorier principal, le Maire propose de délibérer afin que l'intégralité de l'indemnité du mois de mai soit maintenue.

Adopté par 14 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

12. Convention pour la Coordination Enfance Jeunesse

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le coordinateur enfance jeunesse étant en place depuis le 1^{er} mars 2020, il est nécessaire de valider la convention qui définit la participation des Communes, ceci n'ayant pu être fait avant, du fait des échéances électorales et de la crise du COVID-19. La participation de la Commune de MAUBEC représentera 27,70% de la somme à répartir soit environ 12 000 €.

Adopté à l'unanimité

13. Attribution d'une aide financière pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Dans le cadre d'une politique de développement durable, et afin de privilégier les « modes de déplacements doux », le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé le versement d'une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique entre 1^{er} décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Il proposera de renouveler cette opération à

compter de ce jour jusqu'à la fin de l'année 2020. Cette opération permettra de soutenir les particuliers souhaitant acquérir un vélo électrique en leur versant une subvention de 25% du prix d'achat plafonnée à 150 euros, pour un achat maximum d'un montant de 3 000 €. Les vélos éligibles devront répondre à la norme européenne, être fabriqués ou assemblés en France. Les bénéficiaires devront être majeurs et résider sur la Commune. Cette aide se limitera à une dépense globale de 1 500 € sur le budget communal. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention

14. Communiqués du Maire

- Rappel sur la situation sanitaire
 - Réouverture groupe scolaire
 - Réouverture Médiathèque prévue 13 juin
 - Reprise du Cinéma La Strada en septembre
 - Réouverture des aires de jeux
 - Réouverture progressive des marchés à Coustellet
 - Réouverture du camping intercommunal prévue le 13 juin
 - Rappel des obligations des mesures barrières dans les établissements publics
 - Nombreuses manifestations annulées : Conviviales, Spectacles à La Gare, séances cinéma de La Strada.
 - 2^{ème} tour des élections municipales à Cavaillon et Mérindol. L'installation du conseil communautaire devra intervenir avant le 18 juillet

Le Maire lève la séance à 20H40

Maubec, le 10 juin 2020

Le Maire,

Frédéric MASSIP

